

## Jeux vidéo

Voici ce que la Charte de la langue française prévoit en ce qui a trait à la conformité du contenant, de l'emballage et des documents d'accompagnement (article 51 de la Charte de la langue française)

**Génial!**

Sur le **contenant** (recto et verso du boîtier), tous les renseignements sont en français. Aucune inscription dans une autre langue ne doit l'emporter sur celle qui est rédigée en français.

Le boîtier contient un **mode d'emploi** français, bilingue ou en deux versions distinctes. En aucun cas, le texte dans une autre langue ne doit l'emporter sur celui en français.

Tous les **documents** (dépliants publicitaires, garantie, etc.) accompagnant le produit et inclus dans le boîtier sont en français. Dans aucun cas, le texte dans une autre langue ne doit l'emporter sur celui qui est rédigé en français.

Les messages inscrits sur le **disque** sont en français et sont équivalents aux messages dans une autre langue, sauf les exceptions prévues par règlement (marques de commerces, inscriptions à caractère culturel, inscriptions gravées ou incrustées à moins que ces dernières concernent la sécurité).

Note : Un jeu vidéo peut aussi être offert en deux versions distinctes, la première en français, la seconde dans une autre langue. Le détaillant doit s'assurer que la version française est toujours disponible.

Voici les deux solutions tolérées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2007

Solution ❶ (préférable à la solution ❷)

	+		+	
<p>Le contenant (recto et verso du boîtier) et le disque sont dans une autre langue que le français.</p>		<p>Un mode d'emploi français a été ajouté.</p>		<p>Le tout est recouvert d'une jaquette (recto et verso du boîtier), bilingue ou idéalement en français seulement. Cette jaquette doit présenter en français tous les renseignements ( sauf les exceptions prévues par règlement : marques de commerces, inscriptions à caractère culturel, inscriptions gravées ou incrustées à moins que ces dernières concernent la sécurité) qui figurent dans la version anglaise. L'ensemble est enrobé sous cellophane.</p>

Solution ❷

	+	
<p>Le contenant (recto et verso du boîtier) et le disque sont dans une autre langue que le français.</p>		<p>Un mode d'emploi, bilingue ou idéalement en français seulement, dont la page exposée reprend tous les renseignements ( sauf les exceptions prévues par règlement : marques de commerces, inscriptions à caractère culturel, inscriptions gravées ou incrustées à moins que ces dernières concernent la sécurité) qui figurent au recto ou au verso du contenant dans une présentation graphique équivalente et est placé de façon à ce que le texte français (ou bilingue) de cette page recouvre le verso du boîtier. Le fait que ce mode d'emploi soit en noir et blanc est temporairement accepté. L'ensemble est enrobé sous cellophane.</p>

\*

Note : Certains documents d'accompagnement, autres que le mode d'emploi et la garantie pourraient être déjà présents dans le boîtier, dans une autre langue que le français, au moment où les distributeurs apportent les correctifs décrits ci-dessus. Ces documents font l'objet d'une exemption temporaire jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2004. Après cette date, ces documents devront être en français.